



Arret maladie et planning prévisionnel

Par **walyne**, le **21/02/2015** à **17:41**

bonjour, je travaille pour une association convention 66, planning prévisionnel à l'année. on vient de nous informer que tout arrêt maladie et hospitalisation sera compté comme nos horaires du planning prévisionnel; donc on tombe malade sur une semaine de 29 heures, on nous compte 29 heures et non 35h semaine. ils disent qu'ils faut coller au prévisionnel. est ce qu'ils ont le droit? nous travaillons planning 4 semaines 140 h.
cordialement

Par **P.M.**, le **21/02/2015** à **17:45**

Bonjour,
A priori, il pourrait s'agir d'une discrimination à l'état de santé et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...